

À l'intention de la CMQuébec

*MÉMOIRE DE COOP CARBONE SUR LE
PROJET PMGMR 2024-2031 DE LA
CMQUÉBEC*

*LE CENTRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE COOP CARBONE :
UNE PUISSANCE AU BÉNÉFICE DU PMGMR DE LA CMQUÉBEC*

Élaboré par :

COOP CARBONE

1 février 2023

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----|---|---|
| 1 | Présentation de Coop Carbone | 3 |
| 2 | Intérêt pour le projet PMGMR 2024-2031 et positionnement du Centre d'économie circulaire | 4 |
| 2.1 | Orientation 1 : Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles | 4 |
| 2.2 | Orientation 2 : Lutter contre le gaspillage des ressources | 4 |
| 2.3 | Orientation 3 : Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération. | 5 |
| 2.4 | Orientation 4 : Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables. | 5 |
| 2.5 | Orientation 5 : Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre les acteurs en GMR afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles. | 5 |
| 2.6 | Orientation 6 : Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire. | 6 |
| 3 | Résumé des opinions | 7 |
| 4 | Opinions, commentaires et suggestions pour améliorer le projet | 8 |

1 PRÉSENTATION DE COOP CARBONE

Nous propulsons les initiatives qui réduisent l'empreinte carbone

La Coopérative de solidarité Carbone (Coop Carbone) a pour mission d'agir face à l'urgence climatique en appuyant la mise en œuvre de projets collaboratifs. Fondée par Fondation CSN, le Mouvement Desjardins, La Coop fédérée, Le C3E et l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME), Coop Carbone est active sur le marché du carbone et dans les secteurs de l'énergie, de l'agroalimentaire et de la mobilité durable, en plus d'offrir un service de consultant en gestion des GES et en économie circulaire.

| | | | |
|--|---|--|---|
|  |  |  |  |
| BIOMÉTHANISATION | MARCHÉ DU CARBONE | CONSULTATION | MOBILITÉ |
| Développement, construction et opération de projets de biométhanisation agricole coopératifs pour les producteurs agricoles québécois. | Gestion de portefeuille de droits d'émission et accès à des droits d'émission alternatifs comme les crédits compensatoires et ce, pour toutes entreprises assujetties au marché du carbone. | Service d'analyse et d'orientation stratégique pour les intervenants et les organisations concernés par l'empreinte climatique et les impacts des changements climatiques sur leurs activités. | S'inspirer de l'innovation ouverte, des méthodes de co-développement et de l'approche d'entreprises innovantes pour soutenir les collectivités dans leur vision de la mobilité partagée |

Ensemble, faisons évoluer l'action climatique des collectivités

En appuyant les efforts réalisés par des entreprises partout au Québec, Coop Carbone souhaite accélérer la réduction des GES en jouant un rôle d'expert clé offrant des services permettant aux entreprises d'accomplir leurs objectifs. Coop Carbone évolue dans une logique d'affaires basée sur la complicité, la transparence, et la reconnaissance de la responsabilité sociale des organisations. La Coop Carbone est une Coopérative de solidarité à caractère sans but lucratif. Les profits générés dans les projets qu'elle réalise pour ses clients sont entièrement réinvestis dans le développement d'une expertise et de projets visant la lutte aux changements climatiques au Québec.

Développer de nouvelles filières

Le modèle d'affaire de Coop Carbone permet à l'organisme d'investir dans l'innovation climatique. En ce sens, Coop Carbone a récemment décidé d'investir dans le déploiement de l'économie circulaire en reprenant le leadership du groupe de travail qui assure l'avancement du projet de Centre d'économie circulaire dans la grande région de Québec. La Coop croit au fort potentiel de réduction des émissions de GES d'un tel projet et est fière qu'il contribue à faciliter une saine gestion des matières résiduelles sur le territoire de la grande région de Québec.

Une expérience unique

- Près de 20 ans d'expérience sur le marché du carbone auprès des grands émetteurs;
- Formateurs reconnus sur le marché du carbone par le gouvernement du Québec;
- Accompagnement de promoteurs de projets;
- Accompagnement d'entreprises désirant réduire leur empreinte carbone;
- Propose une démarche complète depuis la quantification des GES jusqu'à la carboneutralité, en réunissant les expertises comme l'économie circulaire ou la mobilité durable et la connaissance des opportunités offertes par le marché du carbone.

2 INTÉRÊT POUR LE PROJET PMGMR 2024-2031 ET POSITIONNEMENT DU CENTRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La mission de Coop Carbone est d'agir face à l'urgence climatique sous l'angle de la gestion des gaz à effet de serre. C'est pourquoi Coop Carbone s'intéresse de plus en plus à l'économie circulaire qui a pour cible, en plus du zéro déchet, zéro émission GES. Dans ce contexte, la Coop travaille activement sur un projet entrepreneurial de création d'un Centre d'économie circulaire qui agirait comme accélérateur de la circularité sur son territoire de prédilection : la grande région de Québec. En raison de la poursuite du double objectif de l'économie circulaire, le projet se positionne très bien dans l'atteinte des objectifs du PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec. En effet, le Centre d'économie circulaire vise à offrir une réponse aux acteurs de l'économie circulaire (réparateur, recycleur, marché du réemploi, etc.) qui sont freinés dans leurs activités en raison d'enjeux de logistique (transport, entreposage, conditionnement, transformation, main-d'œuvre, etc.). Ainsi, le Centre d'économie circulaire est un projet unique qui répond à l'ensemble des orientations du PMGMR 2024-2031 et à une grande partie de ses mesures.

2.1 Orientation 1 : Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles

En plus d'être un lieu où les entreprises d'économie circulaire trouveront du soutien et des ressources pour consolider leurs activités et assurer leurs croissances, le Centre d'économie circulaire souhaite jouer un rôle clé dans la promotion des activités de ses membres et occupants. En ce sens, la collecte de données liées aux opérations de son réseau d'entreprises d'économie circulaire (détournement de matière, alimentation du marché du réemploi, du reconditionnement, du recyclage, etc.) sera une source sur laquelle appuyer nos communications pour promouvoir le milieu. En jouant ce rôle, le Centre d'économie circulaire contribuera à l'atteinte des mesures 1, 2 et 5 :

- Mesure 1 : Identifier les habitudes et les comportements de la population relativement à la gestion des matières résiduelles
- Mesure 2 : Sensibiliser la population et les ICI à la saine gestion des matières résiduelles
- Mesure 5 : Développer des outils et diffuser des informations pratiques à la population en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ

2.2 Orientation 2 : Lutter contre le gaspillage des ressources

Les experts en économie circulaire et en gestion des matières résiduelles chez Coop Carbone constatent que malgré la bonne volonté d'augmenter l'achalandage de matière vers les entreprises d'économie circulaire en place, les structures d'accueil ne sont pas en mesure de croître à la même vitesse que le marché. C'est pourquoi le Centre d'économie circulaire s'intéresse à faciliter massivement les opérations de ces entreprises et ainsi contribuer à la lutte au gaspillage des ressources. À plus long terme, le Centre d'économie circulaire facilitera l'implantation de nouveaux joueurs de l'économie circulaire dans la région par son offre adaptée aux besoins de ces entreprises. On peut imaginer recruter des entreprises s'attaquant à la question des produits à usage unique comme Retournzy, ou encore aux matières problématiques comme Matt Canada, deux entreprises

ayant déjà démontré de l'intérêt envers le Centre d'économie circulaire. En ce sens, le Centre d'économie circulaire se trouve au cœur de la mise en œuvre des mesures 7, 8, 9 et 11 :

- Mesure 7 : Mettre en place des solutions de rechange aux produits à usage unique
- Mesure 8 : Identifier, tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire, les pertes et assurer la mise en place de mécanismes de récupération pour les surplus alimentaires afin de réduire le gaspillage
- Mesure 9 : Mettre en place des mesures incitatives pour encourager le réemploi
- Mesure 11 : Optimiser la gestion des matières problématiques non ciblées par les systèmes de collectes sur le territoire afin de les mettre en valeur

2.3 Orientation 3 : Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération.

Le Centre d'économie circulaire souhaite devenir un guichet unique pour les ICI et les citoyens qui souhaitent avoir une saine gestion de leurs matières résiduelles et adopter une consommation responsable. En ce sens, le Centre d'économie circulaire pourrait être vu comme un acteur stratégique aux côtés des écocentres en ce qui a trait à la mesure 15 :

- Mesure 15 : Optimiser l'accès et les services, et diversifier les types de matières admises aux écocentres et aux points de dépôt sur le territoire

Dans le cadre de la réalisation de son étude de préféabilité, l'équipe de projet du Centre d'économie circulaire a dressé une liste de plus de 150 entreprises d'économie circulaire qu'il serait intéressant de contacter dans le cadre de la mesure 19 :

- Mesure 19 : Réaliser une étude de marché sur le réemploi à l'échelle du territoire

2.4 Orientation 4 : Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables.

En réponse aux besoins de ses membres, le Centre d'économie circulaire proposera un air de vente de produits responsables (remanufacturés, usagés, recyclé, etc.) qui remplira les objectifs de la mesure 20 :

- Mesure 20 : Promouvoir et encourager les actions de réduction à la source

Par ailleurs, se positionnant comme expert de la question des émissions GES, la Coop Carbone sera en mesure d'apporter des solutions pour réduire au maximum l'empreinte carbone du Centre d'économie circulaire et de ses membres, comme souhaité à la mesure 21 :

- Mesure 21 : Réduire l'empreinte carbone des opérations en lien avec la GMR

2.5 Orientation 5 : Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre les acteurs en GMR afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles.

Le Centre d'économie circulaire se veut être la référence sur le territoire en économie circulaire. Pour ce faire, le Centre sera rassembleur et travaillera à fédérer tous les acteurs de l'écosystème afin d'assurer que la part de marché occupée par ces derniers croisse. L'entraide, la montée en compétence, le réseautage seront des éléments clés du succès de la démarche. Par ailleurs, le Centre

répondra non seulement aux besoins actuels des entreprises, mais sera également au cœur de la recherche et du développement pour trouver des solutions aux enjeux futurs des acteurs de l'économie circulaire. Ainsi, le Centre d'économie circulaire pourra trouver des débouchés aux matières problématiques et développer de nouvelles filières ou encore challenger les modèles d'affaires des membres du réseau. Le Centre d'économie circulaire se positionne donc au cœur de l'atteinte des mesures 24 et 25 :

- Mesure 24 : Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles ainsi qu'en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques
- Mesure 25 : Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges selon les besoins identifiés et les problématiques rencontrées en GMR

2.6 Orientation 6 : Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

À très court terme, le Centre hébergera des entreprises d'économie circulaire existantes qui souhaitent optimiser leurs activités, et donc optimiser la gestion des matières qu'elles traitent. En fonction des occupants du Centre d'économie circulaire, l'optimisation pourrait avoir lieu au niveau des encombrants (avec les ressourceries, en collaboration avec AIM par exemple), le bois (avec Arteau récupération et AIM par exemple), les plastiques agricoles (en servant de lieu de transbordement par exemple). En ce sens, le Centre sera un acteur clé pour réaliser les mesures 28, 29 et 31 :

- Mesure 28 : Optimiser et généraliser la gestion des encombrants sur le territoire afin de les mettre en valeur
- Mesure 29 : Mettre en place des mécanismes pour récupérer et mettre en valeur le bois généré sur le territoire de la CMQuébec
- Mesure 31 : Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur

3 RÉSEUMÉ DES OPINIONS

Au-delà de notre satisfaction face à l'innovation dont fait preuve le projet PMGMR 2024-2031 tant dans sa démarche que dans son résultat, deux éléments nous apparaissent comme une opportunité de bonifier le projet :

1. D'une part, nous aimerions voir le PMGMR 2024-2031 prendre un rôle plus important dans le financement des acteurs d'économie circulaire et des solutions novatrices permettant aux acteurs de ce secteur de consolider leurs activités et d'assurer leur croissance. Fort de notre expérience terrain, à notre avis, cette solution se traduit par un Centre d'économie circulaire offrant aux entreprises d'économie circulaire de profiter d'une organisation simplifiée de leur logistique, d'une aide à la réalisation de leurs opérations, d'une voix pour porter leurs problématiques et lever des freins, d'un support pour chercher de nouveaux débouchés et d'une communauté grandissante de nouveaux joueurs qui se positionnent de manière complémentaire à leurs activités. De cette façon, la CMQuébec s'assurerait non seulement de pérenniser les activités de son territoire qui permettent l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, mais elle participerait également à créer des infrastructures solides et pérennes de gestion des matières résiduelles qui ne sont pas prises en charge par la collecte sélective.
2. D'autre part, le PMGMR de la CMQuébec bénéficierait d'un projet phare comme le Centre d'économie circulaire. En effet, l'atteinte des objectifs de réduction à la source, de réemploi et de consommation responsable passe par un projet novateur où la population peut autant se départir de vieux objets que se procurer différents produits et biens de consommation usagés. Or, les activités de communication et d'ISÉ du PMGMR devraient être au service de ce genre d'initiative qui sort des sentiers battus et qui apporte une solution multiple aux enjeux entourant la saine gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec.

Cela étant dit, nous sommes d'avis que la CMQuébec doit jouer un rôle clé dans la concrétisation du Centre d'économie circulaire afin de s'assurer que ce dernier réponde bien aux enjeux du territoire et aux besoins de ses composantes. Ainsi, il serait intéressant de voir une mesure sur le désir de leadership de la CMQuébec comme promoteur de l'économie circulaire sur son territoire, tant d'un point de vue de participant actif dans des projets novateurs comme le Centre d'économie circulaire, que d'un point de vue de bailleurs de fonds pour soutenir des démarches régionales structurantes.

4 OPINIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS POUR AMÉLIORER LE PROJET

Le projet PMGMR 2024-2031 est issu d'une démarche méticuleuse qu'il vaut la peine de souligner. L'équipe GMR de la CMQuébec a fait un travail colossal de concertation pour arriver à la rédaction de ce projet et le résultat témoigne de ce souci à répondre au besoin du milieu. Nous souhaitons donc féliciter la CMQuébec pour ce travail de fond dont a fait l'objet la révision du PMGMR et pour la qualité du projet qui en résulte. Parmi les bons coups, nommons l'innovation dans la rédaction du projet PMGMR qui met davantage l'accent sur le comment que sur le quoi. En effet, en intégrant au projet des orientations comme la lutte au gaspillage, le soutien à la commercialisation et à l'achat responsable, le réseautage et l'économie circulaire, on met l'accent sur la marche à suivre pour arriver à une gestion durable des matières résiduelles plutôt que sur les cibles à atteindre. En ce sens, la CMQuébec se positionne clairement comme territoire innovant en termes de gestion des matières résiduelles.

Pour y arriver, la CMQuébec propose plusieurs mesures très intéressantes comme miser sur les initiatives de réemploi (mesure 9 et 19), s'attaquer aux matières problématiques qui ne font pas partie d'un système de collecte en place (mesure 11), repenser les structures et les services de gestion des matières résiduelles offerts aux citoyens (mesure 15), favoriser la réduction à la source (mesure 20) et plusieurs autres qui renforcent le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire de la CMQuébec. Nous sommes heureux que le Centre d'économie circulaire voit le jour dans cette conjoncture, car nous sommes d'avis qu'il pourra répondre à plusieurs des mesures identifiées dans le projet PMGMR 2024-2031.

À cet effet, nous aimerions émettre quelques suggestions constructives permettant d'augmenter la réponse du milieu aux orientations du projet et d'assurer l'atteinte des cibles de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Tout d'abord, il est important de garder à l'esprit que, selon les travaux de l'étude de préféabilité du Centre d'économie circulaire, le territoire de la CMQuébec bénéficie de plus de 150 entreprises actives en économie circulaire. Ces entreprises sont souvent de petites tailles et font face à plusieurs enjeux d'ordre logistique (transport, entreposage, main-d'œuvre, etc.) qui nuisent à leur déploiement ou même à la saine gestion des matières qu'elles traitent. Ainsi, avant de se tourner vers la création de nouvelles initiatives, il faut consolider les entreprises existantes qui ont déjà un impact positif sur la lutte au gaspillage des matières et le réemploi, et les soutenir dans leur croissance. C'est exactement ce que le Centre d'économie circulaire cherche à faire en s'intéressant de près à la réalité des acteurs d'économie circulaire du territoire. C'est pourquoi nous souhaitons faire les suggestions suivantes :

- À intégrer aux mesures 9 et 11 : Investir massivement dans des solutions innovantes comme le Centre d'économie circulaire pour aider les entreprises d'économie circulaire à lever les freins qui portent atteinte à leurs activités et à leur croissance;
- À intégrer à la mesure 10 : Contribuer au développement d'une réglementation fiscale à l'avantage des entreprises d'économie circulaire et porter les intérêts des entreprises d'économie circulaire dans les différentes réformes réglementaires.
- Considérer le Centre d'économie circulaire comme une action phare de la mesure 20, d'une part pour faciliter l'organisation de la réponse des citoyens pour la réduction à la source et d'autre part comme initiative novatrice à mettre de l'avant pour convaincre les citoyens de l'accessibilité à une consommation responsable.

Par ailleurs, plusieurs initiatives, dont le bottin du réemploi, ont vu le jour pour faciliter l'accès aux entreprises du réemploi sur le territoire de la CMQuébec. Or, un des freins à l'utilisation de ces services, que ce soit pour se départir ou pour acheter dans ces lieux, est que le citoyen doit visiter une multitude d'endroits pour s'assurer d'une saine gestion des matières résiduelles et d'une consommation responsable (une ressourcerie pour les vêtements et les menus objets, l'écocentre pour les résidus de jardins et les encombrants, un point de dépôt pour les contenants consignés, un organisme reconnu pour les vieux électroménagers, un organisme spécialisé pour les articles de sport, un frigo partagé pour les denrées alimentaires ...). L'adaptation à ce changement peut apparaître compliquée pour un citoyen qui a l'habitude de tout mettre à la poubelle et de magasiner au centre d'achat. À terme, le Centre d'économie circulaire souhaite devenir un guichet unique pour les ICI et les citoyens en termes de gestion des matières résiduelles et d'achat responsable. En effet, en mutualisant les entreprises d'économie circulaire en un seul endroit, il devient facile de collecter une grande variété de matières dans un même lieu et de la trier une fois de retour au Centre, avant de l'acheminer vers le bon acteur. Par ailleurs, cette mutualisation permet d'avoir un magasin du réemploi garni d'une multitude de biens, rassemblé sous un même toit. Il est donc plus facile pour le consommateur de se rendre dans ce lieu où il pourra trouver tout ce dont il a besoin. Dans ce contexte, voici quelques suggestions :

- À intégrer à la mesure 2 et 5 : S'assurer que les acteurs de l'économie circulaire bénéficient du plan de communication et des outils d'ISÉ développés par la CMQuébec pour assurer un achalandage constant.
- À intégrer à la mesure 3 : Ajouter les entreprises d'économie circulaire dans la programmation des visites et assurer l'accessibilité à ces lieux via un Centre d'économie circulaire adapté.
- À intégrer à la mesure 6 : Assurer une place centrale pour les acteurs d'économie circulaire dans la stratégie pour des événements écoresponsables, à travers des partenariats solides et des ententes avantageuses, directement auprès du Centre d'économie circulaire qui sera outillé pour gérer la demande.
- À intégrer dans la mesure 12 : Joindre à une campagne de déploiement de la collecte sélective en ICI et dans les multilogements une campagne pour la saine gestion des encombrants en partenariat avec les acteurs du milieu et, en l'occurrence, avec le Centre d'économie circulaire comme guichet unique des encombrants et autres matières problématiques.
- À intégrer dans la mesure 24 : Donner une saveur économie circulaire aux outils visant l'approvisionnement responsable, permettre au réseau d'entraide de montée en compétence en termes d'expertise en économie circulaire, mettre le réseau en avant plan dans la sphère circulaire du Québec, faire du réseau un lieu où les acteurs du milieu peuvent exprimer leurs enjeux et leurs défis.

Enfin, nous sommes d'avis qu'en offrant le soutien et la vitrine dont ont besoin les acteurs d'économie circulaire du territoire à travers le Centre d'économie circulaire, le PMGMR 2024-2031 atteindra ses cibles et bien davantage. En effet, ce qu'il manque à la région c'est une référence en ce qui a trait au marché de l'économie circulaire et en mettant de l'avant un Centre d'économie circulaire, nous nous offrons une opportunité de rayonner à l'international par notre innovation et ses retombés.